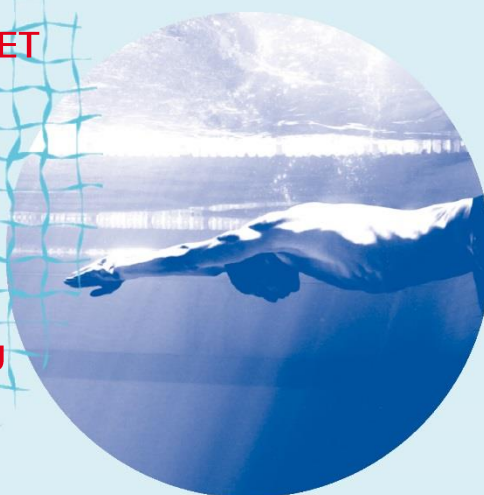


**ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ
PLAINE SAULNIER**

**CENTRE AQUATIQUE OLYMPIQUE ET
FRANCHISSEMENT DE L'A1
A SAINT-DENIS (93)**

**DECLARATION DE PROJET
VALANT
MISE EN COMPATIBILITE DU PLU**

PIECE 0.1 : sommaire



SOMMAIRE DU DOSSIER

0. – Présentation

0.1 – sommaire

0.2 – notice explicative juridique, administrative et de procédure

0.3 – maîtres d’ouvrage, partenaires et auteurs du dossier

0.4 – bilan des concertations préalables et des participations du public par voie électronique

0.4.1 – délibération et bilan de la concertation préalable, relatives à la ZAC Plaine Saulnier,

0.4.2 – délibération et bilan de la concertation préalable, relatives au Centre Aquatique Olympique et au franchissement piéton et cycliste de l’autoroute A1,

0.4.3 – délibération approuvant le bilan de la participation du public par voie électronique et approuvant la création de la ZAC Plaine Saulnier.

1. – Présentation des projets et justifiant de son intérêt général

1.1 – notice de présentation des projets et de justification

1.2 – plan de situation

1.3 – plan de périmètre

2. – Evaluation environnementale

2.1 – étude d’impact et annexes

2.2 – avis de l’autorité environnementale

a. avis délibéré de l’autorité environnementale du 29 mai 2019 sur le centre aquatique olympique et l’aménagement du site de la Plaine Saulnier à Saint-Denis (93) ;

b. avis délibéré de l’autorité environnementale du 5 février 2020 sur la mise en compatibilité du PLU de Saint-Denis (93) ;

2.3 – avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés

2.4 – mémoires en réponse

- a. mémoire en réponse à l'avis délibéré de l'autorité environnementale, et des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés, sur le centre aquatique olympique et l'aménagement du site de la Plaine Saulnier à Saint-Denis (93) – extrait du dossier de création de la ZAC Plaine Saulnier (Octobre 2019) ;
- b. mémoire en réponse à l'avis délibéré de l'autorité environnementale sur la mise en compatibilité du PLU de Saint-Denis (93) ;

3. – Mise en compatibilité du document d'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Saint-Denis

3.1 – notice explicative des modifications à apporter au PLU

3.2 – extraits modifiés des pièces du PLU

3.2.1 – pièces écrites

3.2.2 – pièces graphiques

3.3 – procès-verbal de la réunion d'examen conjoint